

DELIBERATION DU BUREAU

SEANCE DU 10 MARS 2016

OBJET : Demande de financement au Conseil Régional pour le chargé de mission SCoT

Nombre de membres du bureau : 13 représentants 13 voix
Nombre de membres en exercice : 13 représentants 13 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 représentants 11 voix

N° : 009/ 2016

L'an deux mille seize et le dix mars le BUREAU régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMPPV à Brignoles.

Il examine le point n°2 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Bernard VAILLOT préside.

ETAIENT PRESENTS :

CC Comté de Provence :

Monsieur Bernard VAILLOT, Président
Monsieur Michaël LATZ, Vice-Président
Monsieur Didier BREMOND, membre
Madame Josette PONS, membre

CC Provence Verdon :

Madame Annie CHARRIER, membre

CC Val d'Issole :

Monsieur André GUIOL, Vice-Président
Monsieur Gérard FABRE, membre
Monsieur Jean-Pierre MORIN, membre

CC Sainte Baume Mont Aurélien :

Monsieur Franck PERO, membre
Madame Mireille BŒUF, membre
Madame Christine LANFRANCHI DORGAL, membre

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-Préfecture

le : 22 MARS 2016

Et publication ou notification

le : 22 MARS 2016

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération n°03/2014 du Comité syndical en date du 21 janvier 2014, relative à l'approbation du SCoT Provence Verte ;

Vu la délibération n°56/2014 du Comité syndical du 20 octobre 2014 relative à la mise en révision du SCoT Provence Verte

Vu la délibération n° 20/2015 du Comité syndical du 02 juillet 2015 relative à la création d'un poste de Chargé de mission SCoT

Vu la délibération n°006/2016 du 27 janvier 2016 relative aux modalités de la Concertation du SCoT

Considérant le dispositif d'aide régionale au recrutement de chargé de mission SCoT tel que présenté dans l'annexe de la délibération n°13-1587 du Conseil Régional PACA ;

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires tenu en Comité syndical le 21 janvier 2016

Monsieur le Président expose :

La mise en œuvre du SCoT approuvé en janvier 2014 ainsi que la révision du SCoT Provence Verte engagé en octobre 2014 requièrent des moyens humains pour être menée dans des conditions normales.

L'élaboration du SCoT approuvé en janvier 2014 a mobilisé 2,4 ETP par an pour être menée à terme entre 2008 et 2014. Depuis 2013, les postes pourvus pour l'élaboration du SCoT n'ont pas été renouvelés.

Le Président propose, comme suite à la création d'un poste de chargé de mission SCoT de procéder à une demande d'aide auprès de la Région. Cette aide est basée sur le salaire brut chargé de l'agent sur les deux premières années d'activité du poste. Le montant de la subvention est de 36 000 € sur trois ans :

- 18 000 € l'année 1,
- 12 000€ l'année 2,
- 6 000 € l'année 3.

L'échéancier prévisionnel est le suivant : recrutement au 1^{er} avril 2016 jusqu'au 30 avril 2019

Le coût prévisionnel est basé sur un niveau de rémunération correspondant au minimum à l'indice brut 379 en référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des attachés ou des ingénieurs, cette rémunération étant assortie de l'indemnité de résidence et du régime indemnitaire correspondants à ce grade.

Le coût prévisionnel sur 3 ans et le plan de financement prévisionnel sont les suivants :

Année 1 :	Dépenses*		Recettes	
	45 000 €	SMPPV	18 000 € (40 %)	CR PACA
Année 2 :	45 000 €	SMPPV	27 000 € (60%)	SMPPV
Année 3 :	45 000 €	SMPPV	12 000 € (25 %)	CR PACA
			33 000 € (75 %)	SMPPV
TOTAL	135 000 €		6 000 € (13 %)	CR PACA
			41 000 € (87 %)	SMPPV
			135 000 €**	

*Salaire annuel brut chargé ** dont 26.6 % CR PACA et 73.4 % SMPPV

Le Bureau

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- De solliciter l'aide de la Région
- De valider le plan de financement prévisionnel
- D'approuver les termes de la convention avec la Région
- D'autoriser le Président à signer la convention avec la Région PACA et toutes pièces afférentes à la présente délibération pour sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits.

Le Président du Bureau


Bernard VAILLOT
Maire de Camps la source